

APPRÉCIATION DES RISQUES NON AUTO DES PARTICULIERS

Référence : DL237C	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

LIEUX ET DATES :

A distance

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

OBJECTIFS

- Evaluer les risques non automobile susceptibles de bénéficier d'une couverture d'assurance

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir

Formateur(s) :

Enseignant, en Chine puis en France, consultant formateur mais aussi juriste en assurance IARD, Bruno Borius a occupé de nombreux postes dont celui d'arbitre professionnel pour l'Instance arbitrale Fédération Française de l'Assurance.

Bruno a écrit et scénarisé cette formation en veillant à ce que la rigueur de son contenu aille toujours de pair avec une approche simple et pédagogique.

Céline Padilla pilote des programmes digitaux pour l'Ifpass. Elle est donc autant à l'aise derrière la caméra que devant ! Gestion elearning et pédagogie digitale sont ses deux points forts et elle le montre !

Les plus de la formation :

La liberté contractuelle dont bénéficie tout assureur lui permet de sélectionner les risques qu'il souhaite couvrir et de décider les conditions, notamment tarifaires, dans lesquelles il accepte de les prendre en charge.

L'appréciation et la sélection des risques, deux notions étroitement liées, sont donc des activités clés de l'assureur. Mais comment celles-ci sont-elles concrètement menées ? C'est l'objet de cette formation qui propose un véritable panorama de l'appréciation et la sélection des risques en IARD (auto, habitation, responsabilité civile, professionnels et particuliers) mais fait également le point sur l'importance de la prévention dans ce domaine.

PROGRAMME

C. Appréciation des risques non auto des particuliers

1. Besoins d'assurance de responsabilité civile des particuliers liés à l'habitation et à la vie privée
2. Besoins d'assurance relatifs au bâtiment et au contenu pour les particuliers
3. Principaux critères de sélection de ces risques

Validation des acquis :

A l'issue du module de formation, un quiz est proposé, il faut recueillir au moins 80% de bonnes réponses pour valider le module de formation.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Fiche identité :

Le module de formation a été écrit et conçu en 2020. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et est la propriété d'Ifpass Services.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo

2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

PUBLIC

Gestionnaires de contrat
Distributeurs d'assurance

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr - 01 47 76 58 35)
afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis, ou toute personne désireuse de connaître le secteur de l'assurance, ses acteurs et ses mécanismes de fonctionnement.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)